



Code : HE PNE 004 A

Habilitation électrique : Travaux d'ordre non électrique en fouilles BF / HF Chargé de chantier

Objectifs de la Formation :	Connaître la réglementation en ce qui concerne les instructions de sécurité électrique et les risques liés aux installations et équipements basse tension et haute tension. Utiliser les connaissances acquises afin de réaliser des travaux d'ordre non électrique en fouilles Permettre la délivrance par l'employeur d'un titre d'habilitation BF et/ou HF Chargé de chantier
Public concerné :	Personnel non électricien chargé de réaliser des travaux d'ordre non électrique en fouilles.
Niveau d'admission :	Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
Lieu :	Dans l'entreprise du salarié ou chez ACOFORMA
Durée :	11h00.
Nombre de participants :	10 participants maximum.
Méthode pédagogique :	Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.
Evaluation :	La formation sera suivie d'un examen théorique et d'une évaluation pratique réalisés conformément à la norme NF C18510/A1
Validation :	Attestation de stage.

PROGRAMME

MODULE TRONC COMMUN F

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, tension, résistance, puissance, etc.
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlure, etc.).
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
 - Identifier les limites et les zones d'environnement
- Connaître les principaux matériels électriques souterrains des domaines de tension BT et HT (câbles, accessoires, etc.).
 - Reconnaître les ouvrages et installations électriques souterrains BT et HT.
- Énoncer les risques spécifiques aux chantiers autour de canalisations électriques isolées enterrées.
 - Identifier et prendre en considération les risques des travaux en fouilles et ceux liés à la présence de lignes aériennes, d'autres réseaux enterrés et d'engins de chantier.
- Décrire le principe d'une habilitation et donner la définition des symboles d'habilitation nécessaires pour les travaux concernant les canalisations électriques isolées enterrées.
- Citer les opérations concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités symbole BF-HF.
 - Repérer le type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en œuvre.
 - Analyser une situation vis à vis du risque électrique et identifier le mode opératoire adapté aux canalisations électriques isolées enterrées.
 - Appliquer les consignes spécifiques à l'opération à réaliser.
- Connaître la procédure à appliquer lors d'un endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée.
 - Appliquer la « règle des 4A » en cas d'endommagement d'un réseau.

MODULE TRAVAUX D'ORDRE NON ELECTRIQUE EN FOUILLES – CHARGE DE CHANTIER

- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux en fouilles dans les zones d'environnement des canalisations électriques isolées enterrées.
 - Identifier les acteurs concernés par les travaux en fouille
 - Savoir dialoguer avec tous les acteurs
 - Contribuer à l'unicité et à la cohérence des décisions et des actions et à la maîtrise de l'information.
 - Utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à ses prérogatives.
 - Contrôler les habilitations des exécutants sous son autorité et les autres autorisations pouvant être requises.
- Nommer les limites de l'habilitation symbole BF-HF pour l'exécutant et le chargé de travaux.
 - Appliquer les prescriptions du chargé de travaux ou du chargé d'exploitation.
 - Analyser les risques propres à ses activités et à celles de ces exécutants.
 - Définir et mettre en place la zone de travail.
 - Transmettre et faire appliquer les instructions de sécurité.
 - Assurer la surveillance vis-à-vis du risque électrique et les autres risques de chantier.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - Savoir exécuter et faire exécuter un nettoyage en vue d'identification, un ripage ou un soutènement de canalisation, une ouverture de fourreau et mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et accessoires.
 - Savoir protéger l'ouvrage ou l'installation contre tout risque mécanique ou thermique.

Révision 0 – 02 avril 2020